

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 6 juin 2023** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Madame Lydia Richer, conseillère
Madame Stéphanie Lambert, conseillère
Madame Irène Drouin Dubreuil, conseillère
Monsieur Jean-François Morin, conseiller
Madame Lise Bachand, conseillère
Madame Mélissa Lussier, conseillère
Monsieur Hugo Mc Dermott, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Hugo Mc Dermott.

Sont également présents :

Madame Christine Massé, directrice générale et greffière-trésorière
Monsieur François Daudelin, directeur général adjoint

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **CONSEIL :**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal du 2 mai 2023
 - 4.2 Adoption des comptes à payer
 - 4.3 Refinancement du Règlement 07-186 décrétant l'exécution de travaux d'infrastructures sur une partie de la rue Dion et autorisant un emprunt pour en acquitter les coûts
 - 4.4 Fédération québécoise des municipalités - Inscription au congrès
 - 4.5 Mise à jour du manuel de l'employé
 - 4.6 Droit de préemption - Avis d'assujettissement
 - 4.7 Mandat pour les plans et devis pour les infrastructures souterraines aux loisirs
 - 4.8 Sonorisation du gymnase de l'école de la Rocade
 - 4.9 Contrat de déneigement des chemins d'hiver
 - 4.10 Approbation du devis pour un appel d'offres pour la fourniture d'un tracteur compact
 - 4.11 Offre de service pour l'entretien des aménagements horticoles et nourriciers
 - 4.12 Comité des bassins versants des Douze et Métairie - Demande relative aux certificats d'autorisation
 - 4.13 Entente intermunicipale d'entraide relative aux équipes spécialisées du service de sécurité incendie de la ville de Saint-Hyacinthe - Signature
 - 4.14 Camp de jour et activités estivales 2023

5. LÉGISLATION :

- 5.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2023-397 modifiant le règlement 2020-367 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité

6. SERVICE DE L'URBANISME :

- 6.1 Rapport de service

7. SERVICE TECHNIQUE :

- 7.1 Rapport de service des eaux usées

8. SERVICE DE L'AQUEDUC :

- 8.1 Rapport d'exploitation - Station de traitement des eaux

9. FINANCES

- 9.1 Dépôt du rapport financier 2022 de la municipalité et rapport du vérificateur

10. CORRESPONDANCE :

- 10.1 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains - Procès-verbal de la séance du CA

11. DIVERS :

12. LEVÉE DE LA SESSION

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Hugo Mc Dermott, ouvre la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-80

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin
APPUYÉ DE : la conseillère Lise Bachand
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-81

4.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 MAI 2023

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal mentionné en rubrique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Irène Drouin Dubreuil
APPUYÉE DE : la conseillère Mélissa Lussier
et résolu à l'unanimité :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2023 tel que rédigé et d'en approuver les signatures.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-82

4.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin
APPUYÉ DE : la conseillère Irène Drouin Dubreuil
et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des comptes à payer au 6 juin soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

• Salaires de la semaine du 16 avril au 29 avril 2023 :	23 581,27 \$
• Salaires de la semaine du 30 avril 2023 au 13 mai 2023 :	30 494,19 \$
• Salaires de la semaine du 14 mai 2023 au 27 mai 2023 :	24 513,34 \$
Total :	78 588,80 \$

Déboursés déjà payés :

• Chèques n°1741 à 1759 :	24 700,19 \$
• Paiements Accès D, 501894 à 501923 :	265 161,33 \$
• Paiements directs 752761 à 752818 :	206 824,78 \$
Total :	496 686,30 \$

Total cumulatif : 575 275,10 \$

Note: Dépôt #752760 non inclus dans la liste, car il remplace le paiement #752749 de la séance de mai 2023.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-83

4.3. REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT 07-186 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES SUR UNE PARTIE DE LA RUE DION ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN ACQUITTER LES COÛTS

CONSIDÉRANT QUE le financement du règlement d'emprunt numéro 07-186 venait à échéance le 12 mai 2023;

CONSIDÉRANT qu'il reste un solde à financer de 14 431,41 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert
APPUYÉE DE : la conseillère Lydia Richer
et résolu à l'unanimité :

DE REFINANCER le solde, soit 14 431,41 \$, auprès de la Caisse du Plateau maskoutain aux modalités suivantes:

Prêt: 14 431,41 \$
Terme: 5 ans
Taux d'intérêt : 7,05 %

QUE la municipalité emprunte le 14 431,41 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations.

QUE le maire, monsieur Hugo Mc Dermott, et la directrice générale, madame Christine Massé, sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-84

4.4. FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS - INSCRIPTION AU CONGRÈS

CONSIDÉRANT QUE le maire et 2 conseillers souhaitent participer au congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra au Palais des congrès de Québec, du 28 au 30 septembre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand
APPUYÉE DE : la conseillère Mélissa Lussier
et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER les inscriptions de monsieur Hugo Mc Dermott, madame Irène Drouin-Dubreuil ainsi que monsieur Jean-François Morin au congrès de la FQM et de défrayer les coûts d'inscriptions, les frais de transport, hébergement, nourriture ou autres frais entraînés par leur présence à ce congrès.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même les postes budgétaires 02-110-00-310, 02-110-00-610 et 02-110-00-346.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-85

4.5. MISE À JOUR DU MANUEL DE L'EMPLOYÉ

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour le manuel des employés en supprimant l'annexe contenant la politique de remboursement des dépenses afin de garder le manuel toujours à jour;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Irène Drouin Dubreuil
APPUYÉE DE : la conseillère Lydia Richer
et résolu à l'unanimité :

QUE la présente version du manuel abroge toutes les versions adoptées précédemment;

QUE la version du manuel jointe en annexe fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-86

4.6. DROIT DE PRÉEMPTION - AVIS D'ASSUJETTISSEMENT

ATTENDU le règlement numéro 2023-393 déterminant le territoire assujetti au droit de préemption entré en vigueur le 8 mars 2023;

ATTENDU QUE le conseil souhaite désigner les immeubles assujettis au droit de préemption;

ATTENDU QUE ce conseil détermine que les propriétés suivantes sont assujetties au droit de préemption:

- 435, rue Dubreuil (lot 2 211 296)
- 439, rue Dubreuil (lot 2 211 295)
- 546, rue Saint-Dominique (2 211 726)

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin
APPUYÉ DE : la conseillère Irène Drouin Dubreuil
et résolu à l'unanimité :

QU'un avis d'assujettissement sera transmis aux propriétaires concernés et inscrits au registre foncier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-87

4.7. MANDAT POUR LES PLANS ET DEVIS POUR LES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES AUX LOISIRS

CONSIDÉRANT que les jeux d'eau de la municipalité ont atteint leur durée de vie utile et qu'ils nécessitent un niveau d'entretien plus élevé depuis quelque temps;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revamper ces derniers et que des infrastructures doivent être préalablement mises en place à cet égard;

CONSIDÉRANT que ces travaux requièrent la confection de plans et devis sous la supervision d'un ingénieur.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lydia Richer
APPUYÉE DE : la conseillère Mélissa Lussier
et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER la firme Consumaj inc. pour réaliser un plan et devis pour la réfection et l'implantation des conduits afin d'alimenter le terrain des loisirs adéquatement et de procéder aux demandes requises auprès des différents ministères pour l'obtention des autorisations nécessaires.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-88

4.8. SONORISATION DU GYMNASSE DE L'ÉCOLE DE LA ROCADE

CONSIDÉRANT que la sonorisation n'était pas initialement prévue dans le gymnase de l'école appartenant en partie à la municipalité de Saint-Dominique selon une entente avec le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT qu'une sonorisation est requise pour l'école de la Rocade et dans une très moindre mesure pour la municipalité lors d'activités;

CONSIDÉRANT l'offre faite par l'école de la Rocade pour partager les coûts d'une telle sonorisation.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Irène Drouin Dubreuil

APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

DE VERSER à l'école de la Rocade une part municipale représentant 1/3 de la facture pour un montant approximatif de 4 000,00 \$ pour l'achat et l'installation d'un système de sonorisation dans le gymnase de l'école.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront disponibles à même le poste 02-70220-726 et financées à même le surplus cumulé non affecté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-89

4.9. CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS D'HIVER

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien des chemins d'hiver prenait fin ce printemps et que la municipalité devait renouveler celui-ci pour les prochaines années,

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public a été dûment publié sur SEAO et dans le journal Le Courrier de Saint-Hyacinthe à cet effet;

CONSIDÉRANT le rapport d'ouverture des soumissions le 30 mai 2023, à 11 h;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand

APPUYÉE DE : la conseillère Stéphanie Lambert

et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER 9041-1307 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour effectuer les travaux de déneigement des chemins d'hiver, selon l'option 2, soit pour les saisons 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027, au montant total de 623 829,06 \$, plus taxes, le tout tel que mentionné au formulaire de soumission et faisant partie intégrante de la présente résolution.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-330-00-443.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-90

4.10. APPROBATION DU DEVIS POUR UN APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE D'UN TRACTEUR COMPACT

CONSIDÉRANT le devis préparé pour l'appel d'offres pour la fourniture d'un tracteur compact;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Mélissa Lussier

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'appel d'offres pour la fourniture d'un tracteur compact.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-91

4.11. OFFRE DE SERVICE POUR L'ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS HORTICOLES ET NOURRICIERS

CONSIDÉRANT que la municipalité doit entretenir ses aménagements municipaux tels que la forêt nourricière et l'espace civique de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue par le Comité des citoyens et des citoyennes pour la protection de l'environnement Maskoutain (CCCPEM) afin d'entretenir les lieux précédemment mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert

APPUYÉE DE : la conseillère Mélissa Lussier

et résolu à l'unanimité :

DE DÉLÉGUER au CCCPEM une partie de l'entretien de la forêt nourricière et du site de la bibliothèque, le tout tel que prévu à l'offre de service présentée.

DE PAYER, pour l'été 2023, un total estimé de 1 200 \$ pour l'entretien de ces espaces.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-92

4.12. COMITÉ DES BASSINS VERSANTS DES DOUZE ET MÉTAIRIE - DEMANDE RELATIVE AUX CERTIFICATS D'AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE les comités de bassin versant effectuent, depuis plusieurs années, des interventions locales afin de favoriser, entre autres, l'amélioration de la qualité de l'eau et les écosystèmes de leur bassin versant respectif;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme *Comité des Bassins Versants des Douze et Métairie*, sise en partie sur le territoire de la municipalité de Saint-Dominique, entreprend des initiatives locales permettant d'augmenter, améliorer ou simplement implanter une bande riveraine adéquate en bordure des cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE le *Comité des Bassins Versants des Douze et Métairie* font la demande à l'effet de supprimer les frais relatifs à l'émission des permis à cet égard;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin
APPUYÉ DE : la conseillère Irène Drouin Dubreuil
et résolu à l'unanimité :

DE NE PAS DONNER suite à la présente demande, car les frais associés à ce type de permis sont de 25 \$ et l'abolition de ceux-ci doit se faire obligatoirement par modification réglementaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-93

4.13. ENTENTE INTERMUNICIPALE D'ENTRAIDE RELATIVE AUX ÉQUIPES SPÉCIALISÉES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE DE SAINT-HYACINTHE - SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé a été attesté par le ministère de la Sécurité publique le 16 décembre 2021;

CONSIDÉRANT les plans de mise en œuvre adoptés par chacune des municipalités membres de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le service incendie de la municipalité de Saint-Dominique ne dispose pas de tous les services de sécurité essentiels pour sa population;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Saint-Hyacinthe dispose, au sein de son Service de sécurité incendie, d'équipes d'intervention et d'équipements spécialisés pour affronter des situations particulières et ainsi porter secours à des personnes en danger;

CONSIDÉRANT QUE selon l'orientation 5 du *Schéma* et l'action 21 du plan de mise en œuvre de la Ville, une entente doit être conclue pour instaurer une couverture adéquate ainsi qu'une répartition équitable des coûts dès l'an 1 du *schéma* entre le fournisseur du ou des services spécialisés et les municipalités bénéficiant de ces services;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert
APPUYÉE DE : la conseillère Lise Bachand
et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la signature de l'entente avec la ville de Saint-Hyacinthe.

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité afin de donner suite à la présente entente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-94

4.14. CAMP DE JOUR ET ACTIVITÉS ESTIVALES 2023

CONSIDÉRANT le rapport et les recommandations de la coordonnatrice des loisirs pour les activités de la saison estivale 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lydia Richer
APPUYÉE DE : la conseillère Irène Drouin Dubreuil
et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'embauche de toute l'équipe nécessaire pour la tenue du camp de jour estival 2023 ainsi que des différentes autres activités, le tout selon les taux proposés.

ADOPTÉE

5. LÉGISLATION :

5.1. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2023-397 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2020-367 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

Avis de motion est par la présente donné par Jen-François Morin, qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption le *Règlement numéro 2023-397 modifiant le règlement 2020-367 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité.*

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1) le projet de *Règlement numéro 2023-397 modifiant le règlement 2020-367 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité* est déposé. Une copie de ce projet de règlement est jointe en annexe au présent avis.

6. SERVICE DE L'URBANISME :

6.1. RAPPORT DE SERVICE

Le rapport de service du mois de mai 2023 est déposé au Conseil.

7. SERVICE TECHNIQUE :

7.1. RAPPORT DE SERVICE DES EAUX USÉES

Le rapport de service du mois de mai 2023 est déposé au Conseil.

8. SERVICE DE L'AQUEDUC :

8.1. RAPPORT D'EXPLOITATION - STATION DE TRAITEMENT DES EAUX

Le rapport de service du mois de mai 2023 est déposé au Conseil.

9 FINANCES

9.1. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2022 DE LA MUNICIPALITÉ ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Le rapport financier de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022 vérifié par la firme Raymond Chabot Grant Thornton et le rapport du vérificateur sont déposés séance tenante.

10. CORRESPONDANCE :

11. DIVERS :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-95

12. LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Irène Drouin Dubreuil

et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 20h20.

ADOPTÉE

Hugo Mc Dermott
Maire

Christine Massé
Directrice générale et greffière-trésorière